

**Compte-rendu de la réunion du 01/07/2016 à 19h45
Espace Pierre Meutey - la Pyramide à Mary-sur-Marne**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, PAUL THOMERET, DOMINIQUE ZAZZERA ET ERIC DEPERNON (SUPPLÉANT DE GILLES DUROUCHOUX).

Étaient présents sans voix délibérative :

YOLAND BELLANGER ET PASCAL SARAZIN.

Absents et ayant donné pouvoir :

ANNIE CHASTAGNOL À NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT À CHANTAL ANTOINE, ACHILLE HOURDE À JOSIANE CALDERONI, PASCAL MEHEUT À JEROME GARNIER, DANIEL NICOLAS À DOMINIQUE DUCHESNE ET DANIEL SEVILLANO À VICTOR ETIENNE.

Absents :

CLAIRE BANDINELLI, CHRISTIAN BIENVENU, FRANCIS ELU, GERARD FOSSE, MICHELE GLOAGUEN, ISABELLE KRAUSCH, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, MARIE-CLAUDE ROBERT, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DEPERRIERS ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Mme BULLOT, Conseillère départementale du Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

Il est procédé à l'appel. 27 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence à cette première réunion de Conseil communautaire organisée dans la Pyramide Jean Didier.

Il annonce que la famille de Jean Didier a accepté l'hommage qu'a souhaité lui rendre la Communauté de communes en donnant son nom au bâtiment, et donne lecture de la lettre de réponse que lui a fait parvenir Gérard Didier, fils de Jean Didier. Il ajoute que la famille de Pierre Meutey lui a donné un accord oral pour que la présente salle soit appelée « Espace Pierre Meutey ».

M. EELBODE salue la présence de Mme BULLOT et excuse Mme GLOAGUEN. Il propose d'élire M. ZAZZERA comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux délégués de formuler leurs remarques sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 27 mai.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – MODIFICATIF 1 AU BON DE COMMANDE 29 – COMMUNES D'ETREPILLY	SADE	27 791,50 €	27/05/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	30/05/16
COMMANDE ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE, D'UN CHARIOT DE MENAGE ET D'UN ASPIRATEUR POUR LE BATIMENT PYRAMIDE	UGAP	2 620,75 €	30/05/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	LE REVEIL DE LA MARNE	1 268,00 €	01/06/16
MARCHÉ ETUDES ENVIRONNEMENTALES – ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES - LOT 1 : CAPTAGE D'ARMENTIERES ET D'ISLE LES MELDEUSES	UTILITIES PERFORMANCE	19 880,00 €	01/06/16
MARCHÉ ETUDES ENVIRONNEMENTALES – ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES - LOT 2 : CAPTAGE DE LIZY SUR OIROCO	SAFEGE	13 075,00 €	01/06/16
MARCHÉ ETUDES ENVIRONNEMENTALES – ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES - LOT 3 : CAPTAGE DE PUISIEUX	CPGF HORIZON CENTRE EST	15 837,50 €	01/06/16
MARCHÉ ETUDES ENVIRONNEMENTALES – ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES - LOT 4 : CAPTAGE DE VARINFROY	VERDI INGENIERIE SEINE	6 720,00 €	01/06/16
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE – LOT 11 – ELECTRICITE COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES - AVENANT 1 – TRAVAUX MODIFICATIFS LIES A LA REFONTE DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET A L'OPTIMISATION DES AMENAGEMENTS	ITAC	1 987,31 €	01/06/16
MARCHÉ SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – MANIFESTATION DU 25 JUIN 2016	MDS AUDIO	1 178,90 €	09/06/16
COMMANDE DEPOSE, FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE SUR LA COMMUNE D'ETREPILLY	CITEOS	1 841,00 €	13/06/15
COMMANDE ACTIVITE ACCROBRANCHE DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES DURANT LES VACANCES D'ETE 2016	GRIMPO BLANCHARD	1 022,73 €	14/06/16
COMMANDE TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES DURANT LES VACANCES D'ETE 2016	VIABUS	2 072,73 €	15/06/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	15/06/16
COMMANDE ACHAT D'UN VEHICULE CITROEN BERLINGO EN REMPLACEMENT DU PEUGEOT PARTNER	UGAP	14 541,22 €	20/06/16
MARCHÉ FOURNITURE, LIVRAISON ET REPRISE DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS (1 AN RECONDUCTIBLE 1 FOIS)	PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS	10 000,00 € MAXIMUM ANNUELS	28/06/16
MARCHÉ RENOVATION DU BARDAGE BOIS EXTERIEUR DU GYMNASSE – LOT 1 REMPLACEMENT DE BARDAGE	BERNARD BOIS SA	36 757,00 €	28/06/16

38 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 28 mai 2016, pour un montant total de 6 149,19 € H.T..

Ont également été signés les baux suivants (/Bâtiment Pyramide) :

OBJET	LOCATAIRE	MONTANT HT ANNUEL	DATE DE SIGNATURE
BAIL PROFESSIONNEL R+0 ESPACE SERVICE ACCES	CIA5	21 630,00 €	28/04/16
BAIL PROFESSIONNEL R+2 OUEST CABINET PM7	MME CECILE HATRAIT FAUVEAU	3 584,00 €	27/05/16
BAIL PROFESSIONNEL R+0 ESPACE OTC	OTC	4 326,00 €	01/06/16
BAIL PROFESSIONNEL R+2 OUEST CABINET PM5	MME STEPHANIE BONGARS BOISGUERIN	2 352,00 €	01/06/16
BAIL PROFESSIONNEL R+2 OUEST CABINET PM6	M. THIBAUT VAN MOORLEGHEM	3 024,00 €	01/06/16
BAIL PROFESSIONNEL R+2 OUEST CABINET PM3	SOCIETE LAMBERT PARIGI	1 120,00 €	02/06/16
BAIL PROFESSIONNEL R+2 EST	SCP DU MOULIN	15 470,00 €	03/06/16

M. EELBODE propose alors de retirer de l'ordre du jour le point suivant, au chapitre Finances et Développement économique, afin d'en délibérer lors de la prochaine réunion de Conseil : Zone d'activités de Grandchamp : Modification du cahier des charges de cession de terrains.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose ensuite l'ajout à l'ordre du jour du point suivant, au chapitre Finances et Développement économique : Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux (2016) : autorisation donnée au Président de signer la convention

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

Élection d'un délégué de la Communauté de communes titulaire au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique

M. EELBODE rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq a adhéré au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique qui, créé en 2013, regroupe 20 intercommunalités seine-et-marnaises, ainsi que le Département et la Région Île-de-France, avec l'objet de financer et apporter le très haut débit à tous les habitants dans des délais raisonnables (sous 10 ans).

Il remarque que le Conseil est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire afin de remplacer M. NICOLAS, démissionnaire. Puis il suscite les candidatures.

M. LASCOURREGES, Vice-Président de la Commission Aménagement durable, Environnement - Développement numérique, en charge du Développement numérique, est candidat.

M. LASCOURREGES rend compte du rendez-vous qu'il a eu avec le Président du Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique et des explications qui lui ont été données pour justifier du traitement dont a fait l'objet le Pays de l'Ourcq. Les huit nœuds de raccordement, prévus à l'origine sur le Pays de l'Ourcq, ont été attribués au territoire du Pays fertois, faute d'une réponse attendue du Pays de l'Ourcq à un courrier qui n'a jamais été reçu ! Il dit qu'il va engager les démarches nécessaires à la récupération de ces NRA, qui peuvent décupler la vitesse de connexion dans certaines communes.

M. EELBODE confirme que l'on ne trouve aucune trace de ce courrier que le Syndicat prétend avoir envoyé. Il ne peut laisser penser que le Pays de l'Ourcq a refusé les NRA alors il n'a tout simplement pas eu connaissance de cette proposition. Il indique qu'il rencontrera prochainement M. BARBAUX, Président du Conseil départemental, à ce sujet.

M. CARRE remarque que, lorsqu'il a interrogé le Syndicat Mixte sur cette question, il lui a été répondu que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq avait choisi la solution du « tout fibre » alors que la Communauté de communes du Pays Fertois avait choisi un renforcement du réseau.

M. EELBODE en convient mais précise que le courrier, dont on ne trouve pas trace, proposait une solution alternative que le Pays de l'Ourcq aurait accepté, s'il en avait eu connaissance.

M. LASCOURREGES ajoute que M. LAVENKA lui a remis en mains propres ce courrier qui est daté à la main et n'est pas signé. Il soupçonne que le Pays de l'Ourcq n'ait pas été intégré à la négociation à l'époque.

M. EELBODE propose au Conseil de voter à main levée. Une seule candidature étant déposée pour le poste de délégué titulaire au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique, la nomination prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. GAUTIER fait le compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission.

Au chapitre Développement économique, ont été abordés les points suivants : les projets de cession de terrain sur la Zone de Grand Champ, les projets de zones d'activités prévus dans le SCoT Marne-Ourcq, et la préparation de la rencontre au CFA d'Ocquerre avec les chefs d'entreprises du territoire.

M. GAUTIER ajoute qu'est à l'étude la mise en vente des cellules de l'Hôtel d'entreprises.

En réponse à Mme GARNIER, il précise que ces cessions permettraient de financer d'autres projets participant au développement économique du territoire.

M. EELBODE rappelle que l'Hôtel d'entreprises avait pour objectif de soutenir les jeunes entreprises, et qu'il a rempli sa mission. Il ajoute que la Communauté de communes n'a pas pour but de rester propriétaire immobilier, et que le produit de ces cessions permettra de financer des projets et des services pour les habitants. Il précise que le Conseil sera saisi pour décision au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

M. GAUTIER indique enfin que l'entreprise MOTOCULTURE DE L'OISE est intéressée par un terrain sur la zone de Grand Champ, et qu'elle a effectué des sondages géotechniques.

Approbation des comptes de gestion 2015 :

M. GAUTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes de Gestion 2015 établis par Madame le Receveur de la collectivité, en confirmant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ses Comptes de Gestion.

Il invite alors A. BOURGEOIS à présenter rapidement les réalisations budgétaires 2015.

Au budget général, A. BOURGEOIS souligne un retour à l'équilibre structurel de la section de fonctionnement, grâce notamment à la hausse d'impôts de 7 % en 2014 et 2015 et aux mesures prises dans un esprit de rigueur budgétaire. Il précise que l'excédent constaté est à minorer de plus de 250 000 euros, du fait de recettes exceptionnelles, à savoir la compensation pour perte de CET en 2012 et l'acompte de DETR au titre des investissements relatifs à la Maison de Santé. Il ajoute que les charges de personnel sont en diminution, du fait de la perte de 3 postes sur 35 agents.

M. EELBODE rappelle que la hausse d'impôts, décidée à l'origine pour compenser une dépense nouvelle (la reprise des ALSH), a été absorbée par les baisses de dotation, d'où les arbitrages opérés par les élus. Il remarque que si rien n'avait été fait, la Communauté de communes serait en déficit structurel de fonctionnement. Il souligne que le Pays de l'Ourcq est, à l'heure actuelle, l'une des seules collectivités de Seine-et-Marne à ne pas être endettée (au niveau du Budget général), mais qu'il va recourir prochainement à l'emprunt afin de financer des projets structurants. Il remarque que ces programmes seront menés rapidement, dans la perspective probable d'une fusion au sein d'une grande intercommunalité où les Communes du Pays de l'Ourcq manqueront de représentation.

M. GAUTIER ajoute que le montant dû par l'Intercommunalité au Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est en augmentation de 116 % en 2016, alors qu'une augmentation de 38 % était prévue au budget en 2016. Il remarque que l'impact le plus important est au niveau communal avec un montant le plus souvent multiplié par quatre.

M. EELBODE indique qu'il a fait parvenir un courrier aux services de l'Etat pour dénoncer le manque d'information en amont, les informations concernant la DGF ou le FPIC intervenant après le vote du budget. Il ajoute qu'entre les montants estimés au Budget sur ces deux postes et les montants notifiés, le manque à gagner sur 2016 est de 150.000 euros, sur lequel il faut donc travailler.

M. GAUTIER invite ensuite A. BOURGEOIS à présenter l'évolution 2011-2015 des finances intercommunales, qui révèlent notamment une tension à la hausse des dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une fragilité et une réduction des recettes de fonctionnement.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver les Comptes de gestion.

Budget annexe Hôtel d'entreprises : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent de 10.005,08 € avec

un total en dépenses de 110.095,26 € et un total en recettes de 120.100,34 €

Section d'Investissement : Excédent de 605.141,19 € avec

un total en dépenses de 556.684,42 € et un total en recettes de 1.161.825,61 €

Résultat global de clôture : Excédent de 1.205.355,95 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation

Section de Fonctionnement : Déficit de 7.791,10 € avec

un total en dépenses de 7.909,77 € et un total en recettes de 118,67 €

Section d'Investissement : Excédent de 3.163,40 € avec

un total en dépenses de 0,00 € et un total en recettes de 3.163,40 €

Résultat global de clôture : Excédent de 46.448,36 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

Section d'Exploitation : Excédent de 73,59 € avec

un total en dépenses de 1.190,31 € et un total en recettes de 1.263,90 €

Section d'Investissement : /

Résultat global de clôture : Excédent de 11.816,11 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

Section d'Exploitation : Excédent de 559.366,18 € avec

un total en dépenses de 834.654,95 € et un total en recettes de 1.394.021,13 €

Section d'Investissement : Déficit de 126.427,30 € avec

un total en dépenses de 1.987.478,43 € et un total en recettes de 1.861.051,13 €

Résultat global de clôture : Excédent de 5.227.046,18 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget général : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent de 598.506,17 € avec

un total en dépenses de 7.054.938,07 € et un total en recettes de 7.653.444,24 €

Section d'Investissement : Excédent de 32.663,58 € avec

un total en dépenses de 1.808.762,29 € et un total en recettes de 1.841.425,87 €

Résultat global de clôture : Excédent de 5.628.862,12 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Comptes Administratifs 2015 :

M. EELBODE, Président de la Communauté de communes, propose à M. PARIGI la présidence de la séance et quitte la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

M. PARIGI invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2015, conformes aux Comptes de gestion de Madame le Receveur, qui viennent d'être approuvés.

Budget annexe Hôtel d'entreprises : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent de 10.005,08 € avec

un total en dépenses de 110.095,26 € et un total en recettes de 120.100,34 €

Section d'Investissement : Excédent de 605.141,19 € avec

un total en dépenses de 556.684,42 € et un total en recettes de 1.161.825,61 €

Résultat global de clôture : Excédent de 1.205.355,95 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation

Section de Fonctionnement : Déficit de 7.791,10 € avec

un total en dépenses de 7.909,77 € et un total en recettes de 118,67 €

Section d'Investissement : Excédent de 3.163,40 € avec

un total en dépenses de 0,00 € et un total en recettes de 3.163,40 €

Résultat global de clôture : Excédent de 46.448,36 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

Section d'Exploitation : Excédent de 73,59 € avec

un total en dépenses de 1.190,31 € et un total en recettes de 1.263,90 €

Section d'Investissement : /

Résultat global de clôture : Excédent de 11.816,11 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

Section d'Exploitation : Excédent de 559.366,18 € avec

un total en dépenses de 834.654,95 € et un total en recettes de 1.394.021,13 €

Section d'Investissement : Déficit de 126.427,30 € avec

un total en dépenses de 1.987.478,43 € et un total en recettes de 1.861.051,13 €

Résultat global de clôture : Excédent de 5.227.046,18 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget général : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent de 598.506,17 € avec

un total en dépenses de 7.054.938,07 € et un total en recettes de 7.653.444,24 €

Section d'Investissement : Excédent de 32.663,58 € avec

un total en dépenses de 1.808.762,29 € et un total en recettes de 1.841.425,87 €

Résultat global de clôture : Excédent de 5.628.862,12 €

M. EELBODE rejoint l'Assemblée et reprend la présidence de séance.

Affectation résultats 2015 :

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur les affectations de résultats suivantes pour les cinq budgets, remarquant que les montants proposés sont strictement identiques à ceux adoptés lors des reprises anticipées des résultats lors du vote des budgets 2016 :

Budget annexe Hôtel d'entreprises : approbation

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	291 088,57
Résultat de clôture d'investissement 2014	299 121,11
Solde des restes à réaliser en investissement	126 336,92
<i>Affectation 2014</i>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	291 088,57

II) Exercice 2015 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	291 088,57
Solde d'exécution 2015	10 005,08
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2015	301 093,65

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	299 121,11
Solde d'exécution 2015	605 141,19
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2015	904 262,30

III) Restes à réaliser 2015 :

Dépenses	1 554 554,30
Recettes	1 148 983,20
Solde des restes à réaliser 2015 en investissement	-405 571,10
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	498 691,20

IV) Proposition d'inscription au Budget 2016 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	904 262,30
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	301 093,65
Résultat de fonctionnement affecté	301 093,65

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	-19 117,34
Résultat de clôture d'investissement 2014	70 193,40
Solde des restes à réaliser en investissement	-94 500,00
<i>Affectation 2014</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	-19 117,34

II) Exercice 2015 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	-19 117,34
Solde d'exécution 2015	-7 791,10
Résultat de clôture de fonctionnement 2015	-26 908,44

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	70 193,40
Solde d'exécution 2015	3 163,40
Résultat de clôture d'investissement 2015	73 356,80

III) Restes à réaliser 2015 en investissement :

Dépenses	-94 500,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2015 en investissement	-94 500,00
Besoin de financement en investissement	-21 143,20

IV) Proposition d'inscription au Budget 2016 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	73 356,80
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat à reporter en fonctionnement	-26 908,44
Résultat de fonctionnement affecté	-26 908,44

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture d'exploitation 2014	11 742,52
Résultat de clôture d'investissement 2014	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
<i>Affectation 2014</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	11 742,52

II) Exercice 2015 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	11 742,52
Solde d'exécution 2015	73,59
Résultat de clôture d'exploitation 2015	11 816,11

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2015	,00
Résultat de clôture d'investissement 2015	,00

III) Restes à réaliser 2015 :

Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2015	,00
Capacité de financement en investissement	,00

IV) Proposition d'inscription au Budget 2016 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Résultat d'exploitation reporté	11 816,11
Résultat d'exploitation affecté	11 816,11

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture d'exploitation 2014	5 635 962,63
Résultat de clôture d'investissement 2014	-420 855,33
Solde des restes à réaliser en investissement	54 192,00
<i>Affectation 2014</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	421 000,00
Report à nouveau en exploitation	5 214 962,63

II) Exercice 2015 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	5 214 962,63
Solde d'exécution 2015	559 366,18
Résultat de clôture d'exploitation 2015	5 774 328,81

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	-420 855,33
Solde d'exécution 2015	-126 427,30
Résultat de clôture d'investissement 2015	-547 282,63

III) Restes à réaliser 2015 :

Dépenses	860 355,27
Recettes	1 539 296,00
Solde des restes à réaliser 2015	678 940,73
Capacité de financement en investissement	131 658,10

III) Proposition d'inscription au Budget 2016 :

001 Solde d'exécution antérieur reporté en investissement	-547 282,63
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	548 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté	5 226 328,81
Résultat d'exploitation affecté	5 774 328,81

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget général : approbation

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	5 607 192,94
Résultat de clôture d'investissement 2014	-444 500,57
Solde des restes à réaliser	281 465,56
<i>Affectation 2014</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	165 000,00
Report à nouveau en fonctionnement	5 442 192,94

II) Exercice 2015 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	5 442 192,94
Solde d'exécution 2015	598 506,17
Résultat de clôture de fonctionnement 2015	6 040 699,11

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	-444 500,57
Solde d'exécution 2015	32 663,58
Résultat de clôture d'investissement 2015	-411 836,99

III) Restes à réaliser 2015 :

Dépenses	301 354,65
Recettes	374 918,60
Solde des restes à réaliser 2015	73 563,95
Capacité de financement en investissement	-338 273,04

IV) Proposition d'inscription au Budget 2016 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	-411 836,99
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	339 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 701 699,11
Résultat de fonctionnement affecté	6 040 699,11

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux (2016) : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'AVEN du Grand Voyeux ont signé en 2012 une convention de partenariat pour la période 2013-2015 afin de formaliser le soutien de la Communauté de communes aux animations nature et actions de suivi du patrimoine faunistique menées par l'AVEN du Grand Voyeux.

Il souligne l'opportunité de poursuivre ce partenariat pour l'année 2016 en allouant à l'association une subvention identique à celle allouée sur la période 2013-2015, à savoir 9.500 €.

Sur avis favorable de la Commission Finances - Développement économique, il invite le Conseil communautaire à se prononcer.

M.EELBODE fait part au Conseil de la visite du site qu'il a effectuée avec l'Agence des Espaces Verts afin de constater l'avancée des travaux de la Maison du Grand Voyeux.

En réponse à M. MIMMAS, M. EELBODE indique que le coût de fonctionnement n'est pas connu, mais que la Communauté de communes n'est pas censée y participer, en dehors de son soutien à l'AVEN.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq

M. EELBODE rappelle au Conseil la nécessité d'organiser, pour la sécurité et le bon fonctionnement du Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq un service de gardiennage adapté. Il détaille alors l'opportunité de proposer à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège " Le Champivert " à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire de gardiennage du Gymnase, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Il remarque que le recrutement sur une activité accessoire est soumis à l'avis de l'autorité employeur, et en l'occurrence, de M. EELBODE du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Par conséquent, M. EELBODE propose la création d'une activité accessoire pour les missions liées au gardiennage du Gymnase R. Bricogne, et ce, pour une période courant du 1er septembre 2016 au 15 Juillet 2016. M. EELBODE propose, en outre, de fixer la rémunération de l'intéressé sur une base mensuelle forfaitaire de 460,00 € brut. La charge de travail que représente cette mission est évaluée à 5 heures hebdomadaires en moyenne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite M. ROUSSEAU à faire un point sur l'avancement du SCOT.

M. ROUSSEAU indique que, suite à de nombreux travaux et réunions publiques, le Comité syndical a finalement arrêté le SCOT le 30 juin. Il détaille la suite de la procédure : examen de la DDT, enquête publique, examen de la Commission de protection des espaces agricoles et forestiers, arrêt par le Préfet, puis période de recours.

Il indique que l'objectif est d'adopter ce SCOT vers février/mars 2017, et précise qu'ensuite les communes auront trois ans pour mettre en conformité leurs documents d'urbanisme. Il remarque que le SCOT a déjà coûté environ 350.000 euros, et que la mise en conformité des communes coûtera au total près de deux millions d'euros, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'autre changement. Or la Région étudie une modification du SDRIF d'ici la fin de la mandature.

M. ROUSSEAU remercie les élus qui ont participé à ces travaux, et rappelle les éléments qui ont guidé leur réflexion : respecter le cadre de la loi, d'une part, sachant que depuis 2012 une douzaine de lois différentes ont imposé diverses mises à jour, et d'autre part, proposer un document le moins prescriptif possible afin de préserver la marge de manœuvre des communes. Il ajoute que les projets économiques ont été mis en avant, ainsi que l'importance du rail.

Concernant l'enquête publique à venir, il demande aux élus d'être extrêmement rigoureux sur la procédure.

M. EELBODE informe ensuite les élus que l'imprimerie H2D est sortie du redressement judiciaire. Il espère qu'elle pourra consolider les 200 emplois maintenus sur le site.

Concernant le projet des Effaneaux, il indique qu'une réunion est programmée la semaine suivante avec les services du Département et les associations, à l'initiative de M. BULLOT.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI expose le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission, où ont été présentés un bilan de la saison culturelle 2015-2016 ainsi que les perspectives pour 2016-2017, en présence de représentants de la DRAC et du Département. Il indique que s'est posée la question du budget de l'action culturelle.

M. EELBODE remarque que les aides du Département et de l'État restent faibles et qu'il faut mener une réflexion sur le budget de l'action comprenant la programmation, les subventions aux associations culturelles et la masse salariale. Il souligne l'importance de préserver les actions en milieu scolaire menées via le CLEA et dit qu'il y a peut-être une marge de manœuvre concernant la programmation. Il souhaite que l'État et le Département apportent un soutien financier plus important.

M. PICAUD dit que le Département n'a plus beaucoup de moyens.

M. PARIGI précise qu'il y a des marges de financement pour ces projets, comme l'a indiqué M. CUNY, Directeur du Service culturel du Département, en particulier pour un territoire rural comme le Pays de l'Ourcq.

M. PICAUD remarque qu'il faut peut-être changer la méthodologie de travail, pour maintenir l'esprit de la politique culturelle actuelle, mais avec un fonctionnement budgétaire moindre.

M. PARIGI souligne que le budget de l'action culturelle représente 17 euros par habitant et par an, ou encore 300 mètres de canalisation d'assainissement.

M. PICAUD indique que cela ne lui semble pas comparable. Il souligne que les recettes de fonctionnement diminuent et que dans ce contexte, soit il faut augmenter les impôts, soit il faut diminuer les charges.

M. CARRE remarque qu'il est possible d'économiser sur d'autres actions que la culture.

M. PARIGI souligne que la Commission s'est prononcée en faveur d'une poursuite de la politique culturelle à budget constant. Il souligne l'importance de faire un choix et de décider, le cas échéant, que la culture n'est plus une priorité. Il précise que le projet culturel actuel repose sur l'organisation fonctionnelle existante.

Mme GARNIER convient que la Commission a été unanime pour poursuivre la politique culturelle actuelle.

M. GARNIER regrette que l'on ne parle que de finances et pas d'actions.

M. PARIGI souligne que les actions sont reconnues par les acteurs du Département et de l'État, mais aussi et surtout par les habitants avec plus de 7500 impactés par le projet culturel communautaire et un taux de remplissage des spectacles de 137 %.

En réponse à M. ETIENNE, M. PARIGI indique que le montant de l'action culturelle représente 3,8 % du budget de la Communauté de communes.

M. EELBODE remarque que personne ne conteste la qualité ou le bilan de l'action culturelle, mais qu'il est pertinent de se poser la question de l'avenir, compte tenu du contexte budgétaire incertain.

M. PARIGI souligne qu'en tant que 1^{er} Vice-Président en charge de la culture et du tourisme, il mène les missions qui lui ont été confiées, en respectant la feuille de route que le Président lui a donnée. Il indique que malgré un budget en baisse, le public a été multiplié par deux, que les vingt-deux communes ont été irriguées. Il rappelle que sa démission est en cours, le Président lui ayant demandé de rester jusqu'au moins de septembre. M. PARIGI ajoute qu'il sait ce que représentent les restrictions budgétaires, ayant été l'un des premiers maires du canton à les subir. Il respecte les choix, et note que la culture est un sujet sensible. Il ajoute que le travail réalisé est payant, et que le saborder lui semble être une erreur, dans la mesure où l'intercommunalité risque de perdre une action qui représente un de ses points forts.

Mme GARNIER souligne le travail mené au sein du service.

M. EELBODE indique qu'il regrette simplement que la Communauté de communes ne soit pas mieux soutenue sur cette action, et rappelle que l'État supprime l'équivalent de deux politiques culturelles par an au Pays de l'Ourcq. En conséquence, il relève de la responsabilité des élus de poser les questions financières, d'où des demandes de subventions réalisées. Il convient que le service culturel se bat avec des bouts de ficelle et un public difficile, et qu'il réalise un très beau travail, que c'est là un bon investissement, mais que les aides sont néanmoins faibles.

M. PARIGI indique que le Pays de l'Ourcq est la première intercommunalité de Seine-et-Marne qui a été reçue par le Département, avant Meaux ou Melun, et que cela témoigne de la reconnaissance de l'exemplarité de son projet culturel.

Programmation culturelle : autorisation de solliciter des aides financières auprès de l'Office National de Diffusion Artistique

M. PARIGI informe le Conseil que l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), association créée en 1975 et soutenue par le Ministère de la Culture, encourage la diffusion, sur le territoire national, d'œuvres de spectacle vivant qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine soucieuse d'exigence artistique et de renouvellement des formes, et stimule les échanges en matière de spectacle vivant en Europe et à l'international.

Sur avis favorable de la Commission Culture Tourisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à solliciter des aides financières auprès de l'ONDA sur des projets spécifiques dans le cadre de la programmation culturelle 2016.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 6 novembre 2015, le Conseil l'a autorisé à solliciter auprès du Ministère de la Culture une subvention au titre du dispositif Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA). Il précise que ce contrat, destiné en priorité aux jeunes (3-18 ans) permet d'accueillir des résidences-missions de 4 mois en alternant les disciplines artistiques.

Il informe alors le Conseil qu'un Comité de pilotage réuni le 8 juin dernier a retenu Stéphanie LEIGNIEL du Collectif RAS pour son projet déposé dans le cadre du CLEA "Arts de la marionnette / Théâtre d'objets" (de septembre 2016 à janvier 2017).

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à signer avec Stéphanie LEIGNIEL du Collectif RAS une convention de résidence-mission dans le cadre du CLEA définissant les modalités de cet accueil en résidence.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI rappelle que le Pays de l'Ourcq et l'Association des Loisirs en Famille (ALF) ont organisé conjointement une journée à vocation culturelle le 25 août 2015 qui a réuni une centaine de spectateurs.

Il propose de renouveler ce partenariat pour la journée du samedi 27 août 2016 avec l'organisation par le Pays de l'Ourcq, d'une séance de cinéma en plein air (coût de 2.000 € TTC, droit du film et prestation technique) pour le film d'animation « Le Garçon et le Monde », d'Alê Abreu (Brésil, 2013) et par l'association, de jeux familiaux et d'un concert dès l'après-midi.

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à signer avec l'association ALF la Convention formalisant ce partenariat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

TRANSPORT – URBANISME

M. CHESNE propose un rapide compte-rendu des travaux de la réunion de Commission, qui a fait un point sur le projet de convention concernant l'aménagement de l'arrêt de grande capacité au Gué-à-Tresmes.

Convention de partenariat relative à l'organisation des circuits spéciaux scolaires avec le Département de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. CHESNE rappelle au Conseil que le Syndicat des Transports d'Île-de-France a délégué sa compétence en matière d'organisation des transports scolaires au Département de Seine-et-Marne en juillet 2010 et que dans ce cadre, le Département et le Pays de l'Ourcq ont signé une convention partenariale afin de définir leurs champs d'action administratifs et techniques respectifs en ce qui concerne les circuits spéciaux scolaires.

Il ajoute qu'à partir de l'année scolaire 2016/2017 et compte tenu des nouvelles modalités de financement des transports scolaires adoptées par le Département, la Communauté de communes n'a plus de participation financière sur les circuits spéciaux scolaires.

M. CHESNE précise alors que néanmoins le Département et la Communauté de communes peuvent poursuivre leur partenariat sur les missions suivantes :

- sur le plan technique : la participation à la définition des circuits scolaires, la qualité du service, la sécurité et la transmission d'informations de terrain
- et sur le plan administratif : le suivi des indisciplines à bord des autocars, la transmission des modalités d'inscription aux familles et aux établissements scolaires et, la distribution des titres SCOL'R aux familles.

Sur avis favorable de la Commission Transport-Urbainisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à signer avec le Département la Convention formalisant ce partenariat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite alors Mme BULLOT à prendre la parole.

Mme BULLOT informe le Conseil que le Département a décidé de ramener les tarifs des transports scolaires sur les lignes régulières à 100 euros par an pour les collégiens.

M. CHESNE termine le compte-rendu de la réunion de Commission et informe le Conseil qu'une desserte en car de la Pyramide via la ligne 63 (Mary - Lizy - Meaux) est prévue à partir du mois de septembre 2016.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. PICAUD fait le compte-rendu des travaux de la réunion.

Travaux de mise en conformité des raccordements en partie privée à la suite des travaux d'assainissement collectif des bourgs de Jaignes et de Tancrou : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

M. PICAUD rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq va engager, fin 2016, les travaux de création d'un système d'assainissement collectif des bourgs de Jaignes et de Tancrou (création d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées et d'une station d'épuration).

Il ajoute qu'en application de l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, tous les immeubles bâtis situés en bordure d'une voie publique pourvue d'un réseau de collecte, ou qui y ont accès, soit par une voie privée,

soit par une servitude de passage, ont un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau, pour raccorder leurs évacuations d'eaux usées au réseau public d'assainissement.

M. PICAUD présente alors la politique mise en place par l'AESN pour inciter et aider les particuliers à réaliser ces travaux indispensables au bon fonctionnement d'un système d'assainissement, dans le cadre de son 10ème programme révisé.

L'AESN, apporte une aide aux particuliers selon les forfaits suivants :

- Branchement simple : 2.000 € (y compris déconnexion des ouvrages d'assainissement non collectif)
- Branchement complexe : 3.000 € (distance entre l'habitation et la limite de propriété > 15 m, mise en place de pompe de relevage, fonçage, démolition de terrasse, ...)
- Immeuble/bâtiment public : 300 € / EH

Cette aide est versée à la collectivité qui la reverse aux particuliers, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- L'adhésion d'une part significative des particuliers concernés (environ 80 %),
- L'établissement au préalable d'une étude à la parcelle, chiffrant les travaux de raccordement des eaux usées, de séparation des eaux usées des eaux pluviales, et de mise hors service des installations d'assainissement non-collectif existantes (prestation qui a déjà été effectuée en 2015),
- Le contrôle de la bonne exécution des travaux de raccordements privés (prestation qui devra faire l'objet d'un marché de suivi-animation d'ici fin 2016).

Le bureau d'études chargé du suivi-animation aura également pour missions d'une part de conseiller les particuliers, et d'autre part d'assister la Communauté de communes pour établir les conventions définissant les modalités de reversement de l'aide de l'AESN aux particuliers.

Sur avis favorable de la Commission Aménagement durable, Environnement et Développement numérique, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à déclarer d'intérêt public local les travaux de mise en conformité des branchements privés de 163 habitations au réseau collectif d'assainissement séparatif sur les bourgs de Jaignes et de Tancrou, et à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'AESN y compris la mission de suivi-animation de ces travaux.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

**Travaux de mise en conformité des raccordements en partie privée à la suite des travaux d'assainissement collectif du hameau de Fussy à Crouy-sur-Ourcq :
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**

M. PICAUD rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq vient de réaliser des travaux de création d'un système d'assainissement collectif sur le Hameau de Fussy à Crouy-sur-Ourcq avec la création d'un poste de refoulement et d'une STEU de type filtre planté de roseaux.

Il ajoute qu'en application de l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, tous les immeubles bâtis situés en bordure d'une voie publique pourvue d'un réseau de collecte, ou qui y ont accès, soit par une voie privée, soit par une servitude de passage, ont un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau, pour raccorder leurs évacuations d'eaux usées au réseau public d'assainissement.

M. PICAUD présente alors la politique mise en place par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour inciter et aider les particuliers à réaliser ces travaux indispensables au bon fonctionnement d'un système d'assainissement, dans le cadre de son 10ème programme révisé.

L'AESN, apporte une aide aux particuliers selon les forfaits suivants :

- Branchement simple : 2 000 € (y compris déconnexion des ouvrages d'assainissement non collectif)
- Branchement complexe : 3 000 € (distance entre l'habitation et la limite de propriété > 15 m, mise en place de pompe de relevage, fonçage, démolition de terrasse, ...)

- Immeuble/bâtiment public : 300 € / EH

Cette aide est versée à la collectivité qui la reverse aux particuliers, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- L'adhésion d'une part significative des particuliers concernés (environ 80 %),
- L'établissement au préalable d'une étude à la parcelle, chiffrant les travaux de raccordement des eaux usées, de séparation des eaux usées des eaux pluviales, et de mise hors service des installations d'assainissement non-collectif existantes (prestation qui devra être confiée à un bureau d'étude),
- Le contrôle de la bonne exécution des travaux de raccordements privés (prestation qui devra faire l'objet d'un marché de suivi-animation d'ici fin 2016).

Le bureau d'études chargé des études à la parcelle et du suivi-animation aura également pour missions d'une part de conseiller les particuliers, et d'autre part d'assister la Communauté de communes pour établir les conventions définissant les modalités de reversement de l'aide de l'AESN aux particuliers.

Sur avis favorable de la Commission Aménagement durable, Environnement et Développement numérique, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à déclarer d'intérêt public local les travaux de mise en conformité des branchements privés de 40 habitations au réseau collectif d'assainissement du Hameau de Fussy à Crouy-sur-Ourcq, et de solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financeurs y compris les missions de suivi-animation de ces travaux et d'études à la parcelle.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission, où a été présenté le rapport annuel 2015 du Président sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets. Il indique qu'une campagne de sensibilisation aux habitants sur le tri sélectif va être menée à l'automne, dans le cadre du remplacement progressif des bacs bleus par des bacs jaunes, afin de se conformer au référentiel adopté au niveau national et européen.

Il informe le Conseil que la déchetterie d'Ocquerre sera fermée pour 10 semaines à partir du 5 juillet 2016.

Service de collecte des déchets ménagers et assimilés : approbation du rapport annuel 2015 du Président sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2015.

M. EELBODE en fait une synthèse rapide puis invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET SPORT

M. EELBODE fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'A.C.P.O. 2015/2018 : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. EELBODE rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 2 octobre 2015, le Conseil l'a autorisé à signer une nouvelle convention avec l'A.C.P.O. définie sur les objectifs communs suivants :

- Assurer des conditions d'encadrement et de suivi satisfaisantes
- Développer la formation en direction des entraîneurs et des jeunes compétiteurs
- Organiser ou participer à l'organisation d'un nombre croissant de manifestations.

Il ajoute que les actions soutenues dans le cadre du partenariat sont :

- les entraînements et formations
- les compétitions et manifestations
- l'accompagnement vers le haut niveau.

Sur avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Santé et Sport, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à la convention, fixant le montant de la subvention pour l'année 2016/2017 à 50.000 € et ajoutant une nouvelle compétition dans le programme d'actions soutenues.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Piscine : adoption de la nouvelle grille tarifaire applicable à partir du 1er septembre 2016

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 26 juin 2015, le Conseil a actualisé la grille tarifaire de la piscine.

Puis il rend compte de la proposition émanant de la Commission Affaires sociales, Santé et Sport, pour application à partir du 1er septembre 2016 :

- maintenir les tarifs Entrées Public comme suit :

Type	Enfant (-3 ans)	Tarif réduit (1)	Adulte (16 ans et plus)
1 entrée	1,15 €	1,95 €	2,70 €
1 abonnement 10 entrées (valable <u>1 an</u>)	/	16,50 €	23,50 €
1 abonnement 25 entrées (valable <u>1 an</u>)	/	38 €	58 €
Groupe de plus de 25 entrées (2)	/	1,45 € / entrée	1,95 € / entrée

(1) Enfants (3 à 16 ans) étudiant, chômeur et personne handicapée (sur présentation d'un justificatif).

(2) Réservé aux habitants du Pays de l'Ourcq

- actualiser les tarifs Activités, comme suit :

Activité	1 séance découverte	Saison entière (12/09-30/06) (1)	½ saison (12/09-31/01) Ou (01/02-30/06)	Période (2) (12/09-31/12) ou (1/01-31-03) ou (1/04-30-06)
Aquagym / Aquadouce senior / Natation forme et détente / école de natation Bébés nageurs pour un enfant – jardin aquatique				
Tarif 1	7,0 €	162 €	100 €	69 €
Tarif 2	8,2 €	189 €	118 €	81 €
2ème inscription d'une même famille				
Tarif 1	7,0 €	141 €	88 €	61 €
Tarif 2	8,2 €	165 €	102 €	70 €
3ème inscription d'une même famille				
Tarif 1	7,0 €	118 €	74 €	51 €
Tarif 2	8,2 €	138 €	87 €	60 €

(1) Dates indicatives pour la saison 2016/2017

(2) L'inscription par période est réservée exclusivement à l'atelier bébé-nageurs et au jardin aquatique du samedi matin

	1 séance (3)	½ saison (12/09-31/01) Ou (01/02-30/06)
Aquabaking : Cours collectif (10 personnes) / séances d'½ heure		
Tarif 1	8,0 €	119 €
Tarif 2	9,0 €	142 €
Cours de natation collectif (8 personnes) / séances d' ½ heure		
Tarif 1	8,0 €	119 €
Tarif 2	9,0 €	142 €

(3) Ce tarif est pratiqué soit pour une séance de découverte, donc une seule fois, soit pour une inscription à l'activité en cours d'année. Dans ce cas, le nombre de séances de la ½ saison restant est multiplié par le tarif unitaire. (ex : 10 séances X 8 € ou 9 € =)

- et maintenir les tarifs de location, comme suit :

Location du bassin	Tarif
1 heure avec surveillance (1MNS)	114 €
1 heure avec surveillance (2 MNS)	140 €
1 heure sans surveillance	65 €
Location d'une ligne d'eau	Tarif
1 heure sans surveillance	18 €
Location de matériels	Tarif
planches et ceintures	0,85 €

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur cette grille.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite M. LASCOURREGES à présenter le projet de labellisation « Maison de Services au Public ».

M. LASCOURREGES indique qu'il s'agit d'un lieu d'accueil d'information et d'orientation à destination des usagers du service public dans une logique de proximité géographique, une convention devant être signée entre le porteur et deux opérateurs nationaux au minimum (CNAF, Pôle Emploi, GRDF...).

Il remarque que cela correspond aux objectifs et au fonctionnement du service ACCES du CIAS, qui pourrait prétendre à la labellisation. Il ajoute que cette labellisation permettrait de bénéficier d'un financement de l'État correspondant à 50 % du budget de fonctionnement, avec un plafond de 35 000 €.

Il indique que dans un contexte de disparition des services, à l'instar de la Trésorerie de Lizy-sur-Ourcq, ce type de dispositif permet de proposer un meilleur service aux habitants.

M. EELBODE en convient et souligne que ce type de dispositif existe dans tous les domaines, et que l'on peut notamment y réfléchir pour la politique culturelle.

M. EELBODE termine le compte-rendu des travaux de la Commission qui a fait le point sur le projet de santé. Il indique que le docteur SLAMA est présent deux jours par semaine au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Crouy-sur-Ourcq.

Il remercie les médecins du territoire proches de la retraite dont l'implication est indispensable pour lancer la Maison de Santé.

QUESTIONS DIVERSES

Interdiction de circulation des véhicules polluants

M. EELBODE indique qu'il a reçu un courrier de Mme HIDALGO relatif à l'interdiction de circulation des véhicules polluants dans Paris à partir du 1^{er} juillet. Il propose une réponse commune des 22 Maires du territoire soulignant la nécessité d'une réflexion sur les trains de la ligne Paris-Meaux-La Ferté-Milon qui fonctionnent au diesel.

Calendrier institutionnel

M. EELBODE indique que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 23 septembre.

Sport

M. EELBODE indique que du 6 juillet au 21 août, la Piscine du Pays de l'Ourcq adopte ses horaires de vacances et que les inscriptions aux semaines d'initiation et de découverte sportives du 6 au 29 juillet sont en cours.

Programmation Tourisme /Culture

Sortie Nature "À la découverte des richesses naturelles des bois de l'Orxois"

M. EELBODE informe le Conseil que l'Office de Tourisme Communautaire et la Communauté de communes proposent une sortie-nature "À la découverte des richesses naturelles des bois de l'Orxois", avec Pierre Rivallin, coordinateur régional d'Ile-de-France de la Société d'Herpétologie Française, le 9 juillet à 14h.

Cinéma Plein air - "Le Garçon et le monde" le 27 août

M. EELBODE informe le Conseil que samedi 27 août, à Armentières-en-Brie, le Pays de l'Ourcq et l'association ALF organisent une journée familiale suivie d'une séance de cinéma en plein air : « Le garçon et le monde » (à partir de 8 ans).

Randonnée commentée - "Pigeonniers, fermes et lavoirs" le 28 août

M. EELBODE indique que dimanche 28 août, l'Office de Tourisme Communautaire organise une randonnée commentée au fil des pigeonniers, fermes et lavoirs du territoire (8km).

Environnement

M. EELBODE informe le Conseil qu'au cours de la prochaine séance sera proposée l'intervention d'un représentant du SMITOM, ou de M. HOURDE, pour aborder la question du tri.

Rendez-vous Maison des Enfants

M. EELBODE annonce que la Fête de fin d'année de la Maison des Enfants a eu lieu le 1^{er} juillet, à 18h30.

Journal « La Marne »

M. EELBODE indique qu'il a été très choqué par les termes utilisés dans l'article intitulé « Le patron de l'Inter a des propositions », paru dans le journal La Marne du 29 juin, dont le contenu dénonce la soi-disant inaction des élus du Pays de l'Ourcq en matière de développement économique.

Il remarque qu'il a été déçu dernièrement par la couverture des actualités du Pays de l'Ourcq par La Marne, citant notamment l'article sur l'inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et, qu'il ne souhaite plus s'adresser à ce journal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance 23h15.

Le secrétaire de séance, M. ZAZZERA.

